

Département de Haute-Corse
Arrondissement de Corti
MAIRIE DE MOLTIFAO
20218 MOLTIFAO
mairie.moltifao@orange.fr

Le Maire

Moltifao, le 15 janvier 2024



Monsieur le Président du Conseil
Exécutif de la Corse
22 cours Grandval – BP 277
20187 AJACCIO CEDEX 1

**Objet : Proposition de baptiser le collège de Moltifao du nom de l'ancien maire
« Antoine-Simon Arrighi »**

Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser par la présente lettre, en ma qualité de Maire de Moltifao, une proposition qui revêt une importance particulière, tant pour notre commune que pour notre communauté éducative.

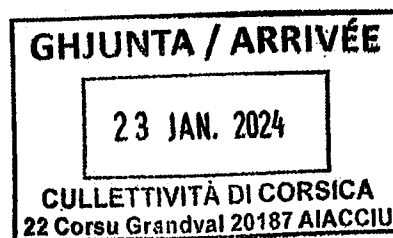
En effet, je souhaite solliciter l'autorisation de la Collectivité de Corse pour donner le nom du collège de Moltifao à son fondateur « **Antoine-Simon Arrighi** », ancien Maire de la commune, qui dans les années 1961 et 1962 a œuvré pour la création et l'extension du collège.

Cette initiative s'inscrit dans l'idée de reconnaître et perpétuer l'héritage remarquable laissé par cet homme qui a contribué de manière significative au développement de notre micro-région mais aussi à l'évolution du système éducatif local.

Je tiens à souligner que les héritiers de Monsieur Arrighi sont favorables à cette proposition et soutiennent pleinement cette démarche. Le Conseil d'Administration du Collège a également exprimé son accord unanime pour ce nom, reconnaissant ainsi la pertinence et la légitimité de cette initiative.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cette demande et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

En espérant pouvoir compter sur votre soutien, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,
Jacques Costa



20218 MOLTIFAO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

46/2023

SEANCE DU 26 octobre 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	12	12

L'an deux mille vingt et trois, le vingt six octobre à 17 heures , le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence du maire, Jacques COSTA

Date de la Convocation

10 octobre 2023

Présents : VINCENSINI Augustin, VESPERINI Barthélémy, CAPIROSSI Grégory, COSTA Jacques, RENUCCI Franck, FRATACCI Jean Louis, ORSONI Frédéric, POLIDORI Christiane, VESPERINI-VINCIGUERRA Clara, RISTORI Lucie
Pouvoirs donnés : COSTA Francesca à VINCENSINI Augustin
 BARBIERI Charles à CAPIROSSI Grégory

Date d'affichage : 7/10/2023

Secrétaire de Séance : VINCENSINI Augustin

Objet de la délibération :

Nomination Collège
 Etablissement Sur la commune

Le maire propose de nommer le lotissement situé au lieu-dit Capanaccia comme suit « Casale ARRIGHI Antoine-Simon » ainsi que le collège comme suit « Collège Arrighi Antoine-Simon ».

Le conseil municipal OUI L'exposé du maire et vote pour nommer le lotissement « Casale Arrighi Antoine-Simon » ainsi que le collège « Collège Arrighi Antoine-Simon » et l'autorise à faire les démarches nécessaires auprès des services compétents pour ces nominations.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Monsieur Le maire

Jacques COSTA



Signature et Cachet

NOMBRE DE VOTANTS :12
 POUR : 12
 CONTRE :0
 ABSTENTION : 0

7200028T
ACADEMIE DE LA CORSE
COLLEGE MOLTIFAO
HAMEAU TIGHIELLE
20218 MOLTIFAO
Tel : 0495478135

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Collège "Antoine-Simon ARRIGHI"

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 25
Quorum : 13
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 20/02/2024
Réuni le : 15/03/2024
Sous la présidence de : Jean-Etienne Cardi
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis favorable

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

En vue d'un changement de dénomination du collège qui sera présenté devant l'Assemblée de Corse, le collège de Moltifao portera le nom de collège "Antoine-Simon ARRIGHI".

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0